



ENOGIA

Micro-turbomachinery for a more sustainable world

Ce communiqué de presse ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société ENOGIA dans un quelconque pays.

Vif succès de l'augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant total proche de 4,6 M€

- Une demande globale de 6,7 M€ représentant une sursouscription de l'ordre de 170%
- Une gouvernance renforcée avec l'entrée au capital et au Conseil d'administration d'Éric Blanc-Garin et de Yazid Sabeg
- ENOGIA bien positionné pour accélérer son développement commercial sur un marché porteur

- Produit brut de l'opération de 4 590 896 €
- Exercice total de la clause d'extension
- Émission de 2 295 448 actions nouvelles au prix de 2,00 € par action
- Duna & Cie (holding commune de Monsieur Éric Blanc-Garin et Monsieur Yazid Sabeg) détient 11,93% du capital à l'issue de l'opération

Marseille, le 28 juillet 2023 – 18h00

ENOGIA (code ISIN : FR0014004974 - mnémonique : ALENO), expert en micro-turbomachines au service de la transition énergétique, annonce le vif succès de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« Opération ») pour un montant global proche de 4,6 M€ après exercice total de la clause d'extension. Cette levée de fonds s'accompagne de l'entrée d'Éric Blanc-Garin et de Yazid Sabeg au capital de la société, à hauteur de 11,93% du capital et 8,58 % des droits de vote, via leur holding commune, Duna & Cie, ainsi qu'au Conseil d'administration, où ils occuperont deux sièges sur un total de sept.

Arthur Leroux, Président directeur général d'ENOGIA, déclare : « *Nous sommes très heureux du large succès de cette augmentation de capital qui a suscité l'adhésion à la fois d'actionnaires historiques et de nouveaux investisseurs tels qu'Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg, deux entrepreneurs chevronnés qui vont désormais accompagner ENOGIA dans son essor commercial et l'accélération de sa croissance, ainsi que d'entrepreneurs de la Région Sud. Au nom de tous les collaborateurs, je tiens à les remercier pour leur confiance. Ensemble, nous allons nous appuyer sur cette nouvelle levée de fonds pour réaliser l'ambition d'ENOGIA de devenir un leader incontesté des turbomachines pour la transition écologique, grâce à son avance technologique sur la conversion de chaleur en électricité.* »

Une situation financière et une gouvernance renforcées afin d'accélérer l'essor commercial d'ENOGIA

Le large succès de l'augmentation de capital permet aujourd'hui à ENOGIA de renforcer sa situation financière et de se doter des moyens nécessaires à son accélération et son redéploiement commercial.

Pour tirer profit d'une tendance de fond favorable à la valorisation de la chaleur fatale via les modules ORC, et notamment accélérer le déploiement du modèle Green Shield Power Solution, offre ultra-compétitive en économie d'usage (qui permet aux industriels de sécuriser leur approvisionnement local en énergie renouvelable à des prix très attractifs), ENOGIA prévoit d'accroître sa couverture territoriale en Europe et sa capacité à animer son réseau de distribution.

Compte tenu de la structure de coûts de la Société, la poursuite d'une dynamique commerciale soutenue devrait permettre à ENOGIA d'accélérer nettement sa trajectoire vers la rentabilité, avec un fort levier opérationnel se traduisant par un free cash-flow positif dès 2025.

Le succès de l'Opération permet par ailleurs, comme indiqué lors de son lancement, un renforcement de la gouvernance d'ENOGIA, avec la cooptation de deux nouveaux membres au sein du Conseil d'administration, Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg, en remplacement d'Alexandre Carré de Malberg et de la société Faurecia Ventures, lesquels continueront d'apporter à la Société leur expertise en qualité de Censeurs. Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg accompagneront ainsi le développement d'ENOGIA en lui apportant leur solide expertise dans le domaine industriel et financier.

Succès de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

L'Opération a été mise en œuvre en vertu de la huitième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2023, à un prix de 2,00 € par action, représentant une décote de 45,8 % par rapport au cours de clôture de l'action ENOGIA le 7 juillet 2023 (3,69€) et de 36,04% par rapport au cours ex-droit de l'action ENOGIA.

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 25 juillet 2023, les demandes de souscription totalisent 3 359 560 actions représentant un montant de demandes de 6 719 120 euros, soit un taux de sursouscription de 168% du montant initial de l'augmentation de capital, réparties de la manière suivante :

- 1 866 430 actions nouvelles à titre irréductible ;
- 1 358 857 actions nouvelles à titre réductible ; et
- 134 273 actions nouvelles à titre libre.

Compte tenu de la forte demande, il a été décidé d'exercer totalement la clause d'extension à hauteur de 299 406 actions supplémentaires, et ainsi de porter le nombre d'actions nouvelles émises de 1 996 042 à 2 295 448.

Le montant brut de l'Opération, prime d'émission incluse, s'élève ainsi à 4.590.896 €, se traduisant par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 2 295 448 actions ordinaires nouvelles dans le cadre :

- d'une souscription à titre irréductible de 3 732 860 € correspondant à l'émission de 1 866 430 actions ordinaires nouvelles,
- d'une souscription à titre réductible de 858 036 € correspondant à l'émission de 429 018 actions ordinaires nouvelles.

La demande à titre réductible a été partiellement allouée selon un coefficient d'attribution de 0,48152847 calculé sur le nombre de DPS présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible, sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Les demandes de souscriptions à titre libre n'ont pas été servies.

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,7 M€, ont été servis comme suit :

- DUNA & Cie, société détenue par Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg, s'étant engagé pour 1500 K€, a été servi à hauteur de 1500 K€, représentant 750 000 actions ;
- SC EVRAL, société détenue par Antoine Lepilleur, s'étant engagé pour 100 K€, a été servi à hauteur de 100 K€, représentant 50 000 actions ;
- les deux dirigeants d'ENOGIA, des actionnaires historiques et d'autres investisseurs, s'étant engagés pour 950 K€, ont été servis à hauteur de 337.758 €, représentant 168 879 actions ;
- des entrepreneurs de la Région SUD, Holding MVM, Unitel France (Kevin Polizzi), Upperside (Philippe Véran), et Christophe Baralotto, s'étant engagés pour 155 K€, ont été servis à hauteur de 155 K€, représentant 77 500 actions.

Incidence de l'Opération sur le capital d'ENOGIA

À l'issue de l'Opération, intégrant l'exercice total de la clause d'extension, le capital social de la Société, d'un montant de 628.753,2 €, sera composé de 6 287 532 actions ordinaires.

La répartition de l'actionnariat de la Société, avant réalisation de l'Opération, était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques (1)	% de droits de vote théoriques
Arthur Leroux	62 088	1,56%	121 188	1,88%
Antonin Pauchet	26 418	0,66%	46 418	0,72%
Holding Leroux Pauchet	1 243 100	31,14%	2 343 096	36,36%
Sous-total fondateurs dirigeants	1 331 606	33,36%	2 510 702	38,96%
Faurecia Ventures	650 793	16,30%	1 124 793	17,45%
Nicolas Goubet	301 000	7,54%	602 000	9,34%
Sous-total autres actionnaires	951 793	23,84%	1 726 793	26,80%
Public	1 218 193	30,52%	1 218 193	18,90%
Autres actionnaires	490 492	12,29%	988 565	15,34%
Sous-total Public, autres et réservataires	1 708 685	42,80%	2 206 758	34,24%
Total	3 992 084	100,00%	6 444 253	100,00%

(1) Droits de vote théoriques, calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues

La répartition de l'actionnariat de la Société, après réalisation de l'Opération, est la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
Arthur Leroux	72 088	1,15%	131 188	1,50%
Antonin Pauchet	46 418	0,74%	66 418	0,76%
Holding Leroux Pauchet	1 243 100	19,77%	2 343 096	26,81%
Sous-total fondateurs dirigeants	1 361 606	21,66%	2 540 702	29,07%
Faurecia Ventures	650 793	10,35%	1 124 793	12,87%
Duna & Cie	750 000	11,93%	750 000	8,58%
SC Evral	50 000	0,80%	50 000	0,57%
Nicolas Goubet	308 000	4,90%	609 000	6,97%
Sous-total autres actionnaires	1 758 793	27,86%	2 533 793	28,99%
Public	2 543 232	40,45%	2 543 232	29,10%
Autres actionnaires	623 901	9,92%	1 121 974	12,84%
Sous-total Public, autres et réservataires	3 167 133	50,37%	3 665 206	41,94%
Total	6 287 532	100,00%	8 739 701	100,00%

Il est rappelé qu'Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg se verront attribuer chacun 75 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), un bon permettant de souscrire à une action ordinaire nouvelle Enogia moyennant un prix de souscription de 2,00 euros par action sur une période de 48 mois à compter de leur attribution.

Sur la base du capital social post-Opération, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital d'ENOGIA préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci, sera portée à 0,635% sur base non diluée et à 0,62% sur base diluée par l'exercice de l'intégralité des 150 000 BSPCE attribués ce jour à Éric Blanc-Garin et Yazid Sabeg.

Engagements de conservation et d'abstention

La Société a pris un engagement d'abstention de 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Opération, sous réserves d'exceptions usuelles.

Règlement-livraison

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations de ces actions nouvelles sur Euronext Growth interviendront le 1^{er} août 2023.

Les actions nouvellement émises seront assimilées aux actions existantes et porteront jouissance immédiate sur le marché Euronext Growth sous le même code ISIN FR0014004974 – mnémo ALENO.

Facteurs de risque

La Société précise que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, sont exposés à la section 1 e) du rapport de gestion de la Société, inclus dans le rapport financier annuel concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022, disponible sur le site internet de la Société (<https://enogja.com/investisseurs/rapports/>) qui fait référence au chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement approuvé le 11 juin 2021 sous le numéro I.21-032 et au chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'opération.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

Les facteurs de risques présentés dans le document susvisé sont inchangés à la date du présent communiqué de presse.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques liés à l'Augmentation de Capital :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Intermédiaire financier

CIC Market Solutions intervient en tant que Coordinateur global sur cette opération.

Prochain rendez-vous :
Résultats du 1^{er} semestre, le 18 octobre 2023 après bourse

À propos d'ENOGIA

ENOGIA répond aux grands défis de la transition écologique et énergétique grâce à sa technologie unique et brevetée de micro-turbomachines compactes, légères et durables. Leader français de la conversion de chaleur en électricité avec sa large gamme d'ORC, ENOGIA permet à ses clients de produire une électricité décarbonée et de valoriser la chaleur perdue ou renouvelable. Depuis 2020, ENOGIA commercialise également des compresseurs d'air pour Piles à Combustible Hydrogène et participe ainsi au développement de la mobilité hydrogène, aujourd'hui en plein essor. Présent dans plus de 25 pays, ENOGIA poursuit sa conquête commerciale en France et à l'international. Créée en 2009, l'entreprise, basée à Marseille, compte une soixantaine de collaborateurs investis dans la conception, la production et la commercialisation de solutions technologiques respectueuses de l'environnement. L'implication d'ENOGIA en termes de RSE s'établit à un niveau de performance « Avancée » selon Ethifinance.

ENOGIA est coté sur Euronext Growth Paris.

MNEMO : ALENO. ISIN : FR0014004974. LEI : 969500IANLNITRI3R653.



Contacts

Enogia Antonin Pauchet DG délégué antonin.pauchet@enogia.com 04 84 25 60 17	Actifin Marianne Py Relations investisseurs mpy@actifin.fr 01 80 48 25 31	Actifin Michael Scholze Relations presse michael.scholze@actifin.fr 01 56 88 11 14
--	--	---

Retrouvez toutes les informations sur ENOGIA sur
<https://enogia.com/investisseurs>